



## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN02620111216464

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations d'annulation des créations et vacances d'emplois de catégorie B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

La liste des annulations de déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de la Drôme.

Transmis au représentant de l'Etat

Fait à BOURG LES VALENCE, le 16 décembre  
2011

Par délégation :  
Monsieur Yacine AGOUDJIL  
Directeur Général

Monsieur Jacques CHEVAL  
Président du CDG 26

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V02610094225001	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	CCAS / SOCIAL	35h00	COMMUNE DE PORTES LES VALENCE	26800 PORTES LES VALENCE	07/09/2010	026201009101